



PRÉFET
DE
LOT-ET-GARONNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 juillet 2016

Plan de crise Neste et rivières de Gascogne : les mesures de restrictions, selon les débits mesurés, sont prorogées jusqu'en mai 2017

L'arrêté inter-préfectoral du 27 mai 2014 fixant le « plan de crise » relatif à la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de Gascogne a été prorogé jusqu'au 31 mai 2017 par les préfets du Gers, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, des Hautes Pyrénées et des Landes.

Il détermine les mesures de restrictions applicables aux prélèvements pour l'irrigation et aux autres usages, en fonction des débits seuils mesurés, ainsi que les niveaux de réduction des prélèvements mis en œuvre de manière progressive.

Cet arrêté est consultable :

- à la direction départementale des territoires (service « environnement » 1722 av, de Colmar à Agen)
- et sur internet : <http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/reglementation-a1494.html>

CONTACTS

Marie-Claude BOUSQUIER

☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Sabine GARIN

☎ 05 53 77 61 83
sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr



[@prefet47](https://twitter.com/prefet47)